

Technicien(ne) circulation extracorporelle (CEC)/Perfusionniste*

* Voir [Infirmier\(ère\) perfusionniste](#) (Répertoire des métiers de la FPH, mars 2015)

Organiser, réaliser, surveiller la circulation extracorporelle (hématose, l'irrigation tissulaire, surveillance biologique) et la "situation" hémodynamique du patient ainsi que le fonctionnement de l'appareil au cours de la circulation extracorporelle.

Assurer une assistance cardio-circulatoire et/ou respiratoire de courte et longue durée.

Peut-être amené à exercer au sein de son établissement ou d'autres structures.

SOINS

SOINS INFIRMIERS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 6 (Licence)

CODE MÉTIER

05C50

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Contrôle, traçabilité, préparation de l'environnement du patient dans son domaine d'activité
- Coordination de l'entretien des machines, gestion du matériel et développement des techniques utilisées, en lien avec l'équipe médicale et bio-médicale
- Evaluation des pratiques et veille spécifique à son domaine d'activité
- Information et formation des professionnels de santé des services en lien avec le domaine d'activité
- Réalisation de mesures de qualité et de sécurité (contrôle, traçabilité, vigilance) dans son domaine d'activité
- Réalisation, organisation des soins auprès des patients dans son domaine d'activité
- Recueil d'information, préparation des paramètres et équipements en vue de la prise en charge du patient dans son domaine d'activité
- Surveillance des fonctions vitales du patient dans son domaine d'activité
- Transmission des informations et traçabilité de soins et activités

SAVOIR-FAIRE

- Analyser les conditions de qualité et sécurité et déterminer si nécessaire la mise en place de mesure appropriée pour une prise en charge optimale du patient
- Analyser, adapter son comportement et sa pratique professionnelle notamment face à des situations d'urgence dans son domaine de compétence
- Concevoir et mettre en oeuvre des modes de prise en charge des personnes, adaptées aux techniques choisies et aux situations spécifiques à son domaine d'activité
- Concevoir et mettre en œuvre des formations dans son domaine d'activité
- Réaliser les différentes étapes de la CEC
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle
- Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau

CONNAISSANCES REQUISES

- Anatomie, physiologie, biocompatibilité (12028)
- Communication et relation d'aide (44021)
- Gestion du stress (15097)
- Hygiène hospitalière et Prévention des infections nosocomiales (43403)
- Organisation du travail (42887)
- Risques et vigilances (42815)
- Stérilisation (43422)
- Techniques et organisation des soins en CEC et assistance cardio-circulatoire et/ou respiratoire (43412)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010](#)

FORMATION

Diplôme Universitaire spécialisé « Circulation extra corporelle ».

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR

Ministère de la Santé et des Sports

VALIDEUR

Université

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Carnet de formation en circulation extra-corporelle \(SOFRAPERF\)](#)

[Université Paris-Diderot](#)

[Université Pierre et Marie Curie](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale ou continue

ADMISSIBILITÉ

Etre titulaire d'un Diplôme d'Etat Infirmier (IDE)

ou

Etre interne, chef de clinique, médecin ou professionnel de la santé, diplômé depuis moins de 3 ans.

PROGRAMME

DURÉE

1 an

- Physiologie de la CEC (système cardiovasculaire, échanges gazeux, équilibre acido-basique, métabolisme et hypothermie)
 - Technologie de la CEC (oxygénateurs, pompes, capteurs, biocompatibilité)
 - Pratique de la CEC (indications, mise en œuvre, protection myocardique, économie de sang, incidents et complications)
-

OBTENTION DU DIPLÔME

Examen écrit ou rédaction d'un mémoire

STATUT ET ACCÈS

Corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Infirmier en soins généraux et spécialisés 1er grade (11 échelons) = Infirmier en soins généraux
 - Infirmier en soins généraux et spécialisés 1er grade (10 échelons) = Infirmier anesthésiste
 - Infirmier en soins généraux et spécialisés 2ème grade (11 échelons) = Infirmier en soins généraux, Infirmier de bloc opératoire, Infirmière puéricultrice
 - Infirmier en soins généraux et spécialisés 2ème grade (8 échelons) = Infirmier anesthésiste
 - Infirmier en soins généraux et spécialisés 3ème grade (9 échelons) = Infirmier de bloc opératoire, Infirmière puéricultrice
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours externe sur titres

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

Conditions

Pour l'emploi d'infirmier en soins généraux

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ou d'une autorisation d'exercice de la profession d'infirmier

Pour l'infirmier anesthésiste

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ou d'une autorisation d'exercice de la profession d'infirmier anesthésiste
-

Concours interne sur titres (pour le 1er grade d'Infirmier anesthésiste)

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

Conditions

- Etre infirmier en soins généraux et spécialisés
 - Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ou d'une autorisation d'exercice de la profession d'infirmier anesthésiste
 - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
-

Concours réservé sur titres (1er et 2ème grades d'infirmier en soins généraux)

Du 01.01.2022 au 31.12.2024

Règles d'organisation générale fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et de la fonction publique

Conditions

- Etre infirmier de catégorie B
 - Justifier d'au moins 5 ans de services publics effectifs
 - Etre titulaire d'un des titres ou diplômes exigés pour l'accès au corps d'accueil
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Intégration de droit pour les fonctionnaires admis à poursuivre leur détachement après une période de 5 ans

Conditions

- Appartenir à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de niveau équivalent
 - Etre titulaire du diplôme ou titre requis pour l'accès à ce grade
-

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le DE infirmier

Conditions

- Réussite à l'entrée en IFSI
- Accord de prise en charge par l'établissement employeur

- Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
-

Ressortissants européens

Conditions

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU 2^{ÈME} GRADE DU CORPS DES INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du 1^{er} grade
 - Avoir accompli 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
-

AU 3^{ÈME} GRADE DU CORPS DES INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (IBODE, PUERICULTRICE)

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

CONDITIONS

- Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire ou du diplôme d'État de puéricultrice ou d'une autorisation d'exercer
 - Compter au moins 1 an et 6 mois dans le 4^{ème} échelon de son grade
 - Compter au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
-

Au 1^{er} grade d'infirmier anesthésiste

Concours interne sur titres

CONDITIONS

- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ou d'une autorisation d'exercer
 - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
-

Au 2^{ème} grade d'infirmier anesthésiste

Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Compter au moins 1 an dans le 4^{ème} échelon du 1^{er} grade
 - Compter au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
-

Au grade de cadre de santé paramédical

Concours sur titres interne ou externe

CONDITIONS

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé
 - Compter 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques ou équivalent du secteur privé
-

Au grade de directeur d'établissements sanitaire, sociaux et médico-sociaux de classe normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 780
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

Au grade de directeur d'hôpital de classe normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 852
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Activité effectuée sous l'autorité d'un chirurgien et/ou d'un anesthésiste, et subordonnée à une formation spécifique en CEC.

Prérequis

- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier(ère)

Formations préconisées

- Diplômes universitaires dans le domaine de la circulation extra-corporelle et l'assistance cardio-circulatoire et/ou respiratoire (DU assistance circulatoire, DU circulation extracorporelle, accréditation, European Board of cardiovascular perfusion)

Relations professionnelles

- Chirurgiens, anesthésistes-réanimateurInfirmiers-anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, infirmiers de réanimation et autres professionnels paramédicaux pour la collaboration et la continuité des soins et hémovigilance
- Services bio-médicaux pour l'entretien et le renouvellement du matériel médical
- Pharmaciens et personnels de stérilisation pour le traitement et la gestion des dispositifs médicaux stériles
- Hygiénistes pour l'adaptation des procédures d'hygiène dans le domaine d'activité
- Laboratoires industriels/fournisseurs pour la formation et l'évolution des techniques
- Laboratoires de biologie médicale pour analyse des produits biologiques
- Fournisseurs de produits sanguins labiles pour transfusion
- Personnels de recherche clinique pour les études et recherche dans son domaine d'activités

Structure

- Etablissement de soins (hôpital, clinique) pratiquant des opérations chirurgicales (cardiologie)
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Infirmier(ère) en assistance circulatoire
- Cardio-perfusionniste
- Technicien(ne) de circulation extra-corporelle

LIENS PROFESSIONNELS

- [Le praticien en CEC ou perfusionniste \(www.infirmiers.com\)](http://www.infirmiers.com)
- [Société française de perfusion](#)
- [Décret no 91-78 du 16 janvier 1991](#)
- [Arrêté du 24 janvier 2006](#)

MOBILITÉ

© ANFH - 265 rue de Charenton 75012 Paris - Tél. : 01 44 75 68 00
<http://metiers.anfh.fr/05C50>